

	claration sinistre					•	dentaire	N de sin	isti e			
1.	Employeur	Nom et adresse avec n	° postal				N° de tél.			N° de polic	e LAA	
							E-mail			N° de polic	e LAA-C	
					Place de travail habituelle du blessé (secteur d'entreprise)							
2.	Blessé	Nom et prénom				Date de naissance		N° AVS				
		Rue			N° de tél.		Nationalité/Permis					
		Pays NPA Domicile				E-mail			Etat civil			
3.	Engagement	Date d'engagement					Profession	n exercée				
		Fonction: a cadre su Rapports de travail:	•		-		oloyé/travai		•	-	stagiaire	
		Horaire de travail du ble										
		Horaire de travail du blessé: heures/semaine Taux d'occupation contractuel: pour cent Horaire de travail dans l'entreprise: heures/semaine Occupation: irrégulière chômage partiel gain intermédiaire										
4.	Date de l'accident	Jour Mois	Année		Heu	re, minute						
5.	Lieu de l'accident	Lieu (nom ou NPA) et e	ndroit (p.ex. atel	ier, rue	e)							
6.	Faits (description	Activité au moment de	l'accident; dérou	ilement	it de l'a	accident, o	t, objets, véhicules ayant joué un rôle dans l'accident					
	de l'accident, suspicion de											
	maladie pro-											
	fessionnelle)											
		Personne(s) impliquée(s										
		Existe-t-il un rapport de		□ oui			oli par:				non 🗆 inconnu	
_	Accident	Existe-t-il un protocole			. •	lre copie)	hina autil i	رد ماد مناک	,botonoo da	l 🗆	non	
	professionnel	Equipements de travail										
	Accident non prof.	Quand le blessé a-t-il tr Le:		erniere		dans l'entr						
9.	Blessure	Partie du corps atteinte Type de lésion:	:						gauche L	_droite □	indéterminée	
10	Incapacité	Travail interrompu à la s	suite de l'accider	nt? [□ oui	non	si qui der	ouis guand	?			
	de travail	Durée probable de l'inc					' '	a été repris				
		supérieure à 1 mois □	•				Depuis qu		☐ plein te	emps	☐ temps part.	
11.	Adresses médecins	Premiers soins par (mé	decin, hôpital, cl	inique)			Suite du t	Suite du traitement par (médecin, hôpital, clinique)				
	medeomo	Si hôpital/clinique:] ambulatoire	□s	station	naire	Si hôpital/	clinique:	☐ ambula	atoire	☐ stationnaire	
12.	Salaire					CHF	heure		mois		année	
		se contractuel (brut), allocation de renchérissement comprise										
		our enfants, famille (enfants de moins de 18 ans ou en formation jusqu'à 25 ans: our vacances, jours fériésen % ou 13º mois de salaire (et suivants)en % ou										
		ation, 13° mois de salaire (et suivants)										
	Désignation:											
13.		Autre(s) employeur(s): [Non □ Oui.	Nom e	et Adre	esse:				☐ Assuir	etti à l'impôt la source	
		☐ Assurance facultativ					Membre de	e la famille.	associé	_ ′	lleur détaché	
14.	Autres prestations d'assurances sociales	L'assuré a-t-il déjà droit assurance-accidents of prévoyance professionn	à une indemnite oligatoire, de l'as		alière d ce-inva	ou à une re didité, de l'a	nte d'une c assurance-v	aisse-mala vieillesse et	adie, de la S	Suva ou d'un d'une institu	ne autre ution de	
		Nom de l'assurance ma	aladie obligatoire	(N° de	e Polic	e):						

Lieu et date Signature du blessé Timbre et signature de l'employeur

HEL-00137-fr-1216-0009-37321



		le sinistre LAA l'entreprise				•	dentaire	iv de sili	istre				
1.	Employeur	Nom et adresse avec n	° postal	·			N° de tél.			N° de polic	e LAA		
							E-mail			N° de polic	e LAA-C		
						Place de travail habituelle du blessé (secteur d'entreprise)							
2.	Blessé	Nom et prénom				Date de naissance		N° AVS					
		Rue			N° de tél.		Nationalité/Permis						
		Pays NPA Domicile			E-mail		Etat civil						
3.	Engagement	Date d'engagement					Profession	n exercée					
		Fonction: cadre su	•		•		oloyé/travai trat de dure			•	stagiaire		
		Rapports de travail: contrat de durée indéterminée contrat de durée déterminée contrat de travail résilié au: Horaire de travail du blessé: pour cent											
_	5	Horaire de travail dans l		he			occupation:	☐ irréguliè	ère 🗌 chôn	nage partiel gain intermédiaire			
4.	Date de l'accident	Jour Mois	Année		Heure	e, minute							
5.	Lieu de l'accident	Lieu (nom ou NPA) et el	ndroit (p.ex. atel	ier, rue									
6.	Faits (description	Activité au moment de l	'accident; dérou	ılement	t de l'ac	cident, ol	ojets, véhic	ules ayant	joué un rôle	e dans l'acci	dans l'accident		
	de l'accident, suspicion de												
	maladie pro- fessionnelle)												
	10001011110110)												
		Personne(s) impliquée(s).										
		Existe-t-il un rapport de		□ oui		si oui. étal	oli par:				non 🗆 inconnu		
		Existe-t-il un protocole			, (joindre								
7.	Accident professionnel	Equipements de travail utilisés (veuillez préciser le type de machine, outil, véhicule, substance dont il s'agit)											
8.	Accident non prof.	Quand le blessé a-t-il tr Le:	availlé pour la d	ernière		ans l'entre d'absence		t l'accider	nt (jour, dat	e, heure)?			
9.	Blessure	Partie du corps atteinte	:] gauche [☐ droite ☐	indéterminée		
10	ncapacité	Type de lésion: Travail interrompu à la s	uite de l'accider	nt2	oui	non	si qui der	ouis quand	2				
10.	de travail	Durée probable de l'inc			_ Oui		· '	a été repris					
		supérieure à 1 mois □					Depuis qu	'	☐ plein te	emps	☐ temps part.		
11.	Adresses médecins	Premiers soins par (méd	decin, hôpital, cl	inique)			Suite du traitement par (médecin, hôpital, clinique)						
		Si hôpital/clinique:	ambulatoire	□s	stationna	aire	Si hôpital/	clinique:	☐ ambula	atoire	☐ stationnaire		
12.	Salaire					CHF	heure		mois		année		
	Salaira da hasa	a contractual (brut) alloc	ation de renchér	iccama	ant com	nrisa							
		se contractuel (brut), allocation de renchérissement comprise our enfants, famille (enfants de moins de 18 ans ou en formation jusqu'à 25 ans:											
		pour vacances, jours fériés en % ou											
		, 13° mois de salaire (et suivants) en % ou _											
	Autres compl. de sal. (p. ex. à la tâche/commission/en nature/ind. pour trav. par équipes)												
	Désignation:												
13.	Cas spéciaux	Autre(s) employeur(s):									jetti à l'imôt la source		
L_		☐ Assurance facultative	` ' '	•	,		Membre de				illeur détaché		
14.	Autres prestations d'assurances sociales	L'assuré a-t-il déjà droit assurance-accidents ob prévoyance professionn non oui Si d	oligatoire, de l'as	suranc	ce-invalid	dité, de l'a	assurance-\	ieillesse et	adie, de la S survivants	Suva ou d'un , d'une institu	e autre ution de		
	Nom de l'assurance maladie obligatoire (N° de Police):												

Lieu et date Signature du blessé Timbre et signature de l'employeur

Helsana

Feuille-acc	rident LAA Prière d'ins numéro de		e
1. Employeur	Nom et adresse avec n° postal	N° de tél.	N° de police LAA
		E-mail	N° de police LAA-C
		Place de travail habitue	lle du blessé (secteur d'entreprise)
2. Blessé	Nom et prénom	Date de naissance	N° AVS
	Rue	N° de tél.	Nationalité/Permis
	Pays NPA Domicile	E-mail	Etat civil
3. Engagement	Date d'engagement	Profession exercée	
	□ apprenti □ stagiaire □ contrat de travail résilié au:		
	Horaire de travail du blessé: heures/sema		 -
4. Date de	Horaire de travail dans l'entreprise: heures/sema Jour Mois Année Heure, r		☐ chômage partiel ☐ gain intermédiaire
l'accident			

Indications pour le blessé

Nous vous prions d'inscrire le **numéro de sinistre** – qui figure dans toute notre correspondance – sur la feuille-accident et la feuille de pharmacie et de l'indiquer à chaque occasion.

La feuille-accident reste en votre possession pendant la durée du traitement; elle doit être présentée au médecin à chaque visite et remise à l'employeur après la fin du traitement. La feuille-accident ne constitue pas la garantie d'un droit aux prestations.

Changement de médecin. En cas de changement de médecin, veuillez prendre contact immédiatement avec Helsana.

Traitement à l'hôpital. En tant qu'assurance-accidents obligatoire, nous couvrons les frais en division commune. Pour la durée de séjour hospitalier, une participation aux frais d'entretien peut être déduite de l'indemnité journalière. L'existence d'une assurance complémentaire demeure réservée.

L'incapacité de travail est inscrite par le médecin sur la feuille-accident. Lorsqu'elle n'est que partielle, il faut observer l'horaire de travail complet, sauf si le médecin en prescrit un autre pour des raisons médicales (voir l'encadré en bas à gauche).*

Le droit à l'indemnité journalière naît le troisième jour après l'accident. L'indemnité journalière comprend 80% du gain assuré.

Les frais de voyage et de transport nécessaires (p.ex. pour se rendre chez le médecin/à l'hôpital le plus proche) vous sont remboursés. Nous vous prions de choisir un moyen de transport avantageux, adapté aux circonstances (p.ex. transports publics). Le cas échéant prenez un abonnement. Veuillez noter sur votre note de frais le numéro de votre compte postal ou bancaire. Si, pour des raisons personnelles, vous vous faites soigner en dehors du lieu de votre domicile, les frais supplémentaires qui en résultent ne peuvent pas être pris en charge par Helsana.

Inscriptions du médecin

Date et	heure		té de travail	Signature				
de la prochaine de la consulta- consultation tion faite		Degré	à partir du	du médecin				
*Remarques éventuelles quant à la capacité partielle								
1) %,	%, cà-d.		urà %					
2) %,	2) %, cà-d.		urà %					
	cà-d.	h par jou						

Date et de la prochaine consultation		Incapacit Degré	é de travail à partir du		
Le traitement a pris fin le	médical	Médicaments délivrés par (nom et adresse de la pharmacie):			

Timbre et signature du médecin

Notice explicative pour la déclaration de sinistre

Veuillez nous faire parvenir au plus tôt la présente déclaration de sinistre dûment remplie selon les indications ci-dessous. Merci de votre collaboration.

Remarques générales

Le présent jeu de formules doit être rempli

- lorsque l'incapacité de travail dure plus de trois jours (jour de l'accident compris);
- en cas de maladie professionnelle;
- en cas de lésion dentaire;
- en cas de rechute.

Lorsque seul un traitement dentaire est nécessaire, il vous suffit d'envoyer la déclaration de sinistre (sans le chiffre 12 concernant les indications relatives au salaire) à Helsana; les autres formules peuvent être

détruites. Helsana se chargera de prendre contact avec le médecin-dentiste.

En cas de rechute, veuillez indiquer le numéro de sinistre correspondant. A défaut, prière d'indiquer la date de l'accident et l'employeur d'alors.

En cas d'accidents graves, notamment en cas de décès, nous vous prions d'aviser immédiatement Helsana par téléphone.

Si aucune de ces conditions n'est remplie, il suffit de remplir le jeu de formules «Déclaration d'accident-bagatelle LAA».

Utilisation des données

Les données de la présente déclaration de sinistre sont utilisées pour:

- a) la liquidation du cas;
- b) l'établissement de statistiques anonymes dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies professionnelles:
- c) la remise légale de données anonymes à l'Office fédéral de la statistique chargé d'établir la statistique publique fédérale de l'évolution des salaires.

Explications concernant certaines questions posées dans la déclaration de sinistre

Chiffre 1 «Place de travail habituelle»

Comptabilité/Section mode/école/Bureau informatique

Chiffre 3 «Profession exercée»

L'activité professionnelle principale du blessé est à indiquer aussi précisément que possible.

Exemples:

Apprenti de commerce/vendeuse textiles/directrice des finances/cuisinier/opérateur/concierge

Les indications telles que manœuvre, employé, etc., ne suffisent pas.

Chiffre 5 «Lieu de l'accident»

Exemples:

En cas d'accidents professionnels: 1211 Genève, halle 1, chantier xv, escalier C

En cas d'accidents non professionnels: 1820 Montreux, carrefour Grand-Rue – rue du Casino ou 1007 Lausanne, stade de Vidy

Chiffre 6 «Faits (description de l'accident, suspicion de maladie professionnelle)»

Le déroulement de l'accident et les circonstances dans lesquelles il s'est produit doivent être décrits aussi précisément que possible.

Chiffre 8 «Accident non professionnel»

Si le blessé ne travaillait pas avant l'accident, veuillez préciser le motif d'absence (p. ex. vacances, maladie, service militaire, congé non payé, chômage).

Chiffre 12 «Salaire»

En vertu de l'art. 7 de l'ordonnance sur 'assurance-vieillesse et survivants, il convient désormais d'indiquer le salaire déterminant pour l'AVS, c.-à-d. le salaire brut avant déduction des cotisations aux assurances sociales, des impôts, etc., auquel l'assuré avait droit au moment de l'accident.

Le salaire effectif sera également indiqué pour les salaires supérieurs au montant maximum du gain assuré.

Pour l'assurance facultative, on indiquera le salaire annuel convenu.

Helsana Accidents SA Service Clientèle Entreprises Av. de Provence 15 Case postale 839 1001 Lausanne